

PRESENTATION SUBVENTION GLOBALE FSE 2014-2020

L'Accord-Cadre signé en août 2014, entre la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Association des Départements de France (ADF) offre la possibilité aux Conseils généraux de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire, pour la gestion déléguée de crédits européens. Il fixe par ailleurs le cadre partenarial national de mise en œuvre coordonnée de ces engagements, dans lequel le ministère et l'ADF inscrivent le pilotage et la gestion des crédits du FSE Inclusion 2014-2020 en direction de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté.

Ligne de partage entre l'Etat, la Région et les Départements :

LE FSE EST DÉCLINÉ

EN DEUX PROGRAMMES OPÉRATIONNELS (PO)

1 Les volets « emploi » et « inclusion » du PO national (PON) représentent environ 65 % de l'enveloppe globale. La gestion de ces volets est assurée par les services déconcentrés de l'État pour la partie « emploi », et les Conseils départementaux pour la partie « inclusion » par subdélégation de l'État.

2 Le volet « formation », représentant environ 35 % de l'enveloppe globale, relève du PO régional (POR) dont la gestion est assurée par les Conseils régionaux.

La gestion du FSE en Franche-Comté est partagée entre les acteurs selon le schéma suivant :

85 millions d'euros, pour la période 2014-2020

volet EMPLOI

Services de l'État pour
15,66 millions d'euros

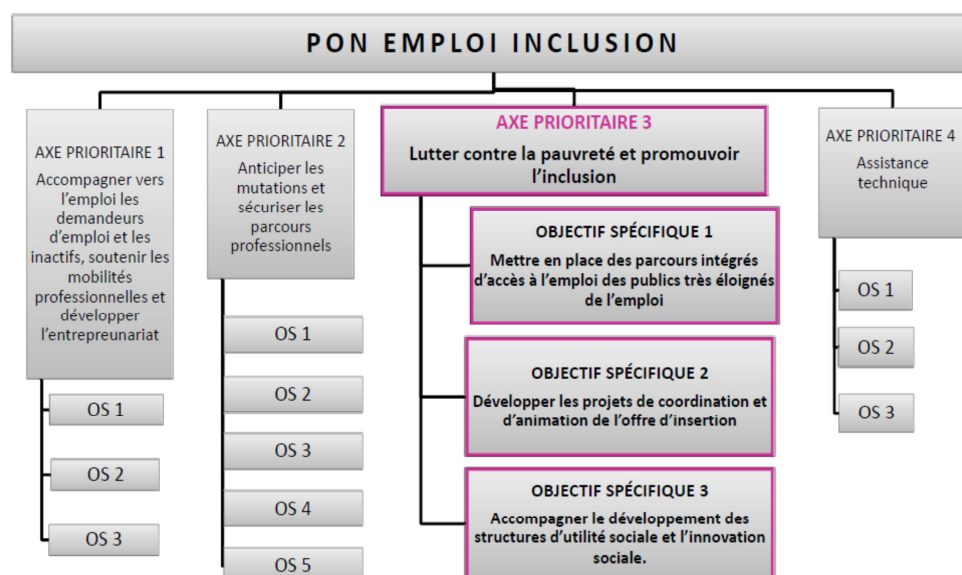
volet INCLUSION

Conseils
départementaux pour
35,76 millions d'euros

volet FORMATION

Conseil régional
pour 33,6 millions

Le FSE est un outil pour préparer l'avenir, permettant d'anticiper et de gérer les mutations économiques, de renforcer les compétences et l'employabilité des actifs et la sécurisation de leurs parcours professionnels, tout en mobilisant les entreprises notamment les PME au service de l'emploi.



Les actions prioritaires du PON FSE recouvrent 4 axes, à savoir :

- Axe 1 – Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
- Axe 2 – Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
- Axe 3 – Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
- Axe 4 – Assistance technique

La délégation de gestion au Conseil départemental porte sur l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole (PON), qui a été approuvé par la Commission Européenne le 10 octobre 2014.

Au total, le Département va bénéficier de 5 555 399 € de subvention globale FSE élargie, mobilisables sur le champ de l'insertion.

La gestion du FSE par le Conseil départemental, représentant une simplification des procédures pour les bénéficiaires tout en privilégiant des projets cohérents avec la politique départementale, implique des responsabilités administratives et financières, notamment :

- **le pré-financement d'une partie des aides du FSE auprès des bénéficiaires (avance, acomptes, soldes),**
- **la fiabilité du système de gestion et des dépenses déclarées.**

La gestion et les contrôles nécessitent rigueur et technicité dans les différentes activités à mener, notamment, information des bénéficiaires, animation des dispositifs, appui au montage des dossiers, réception, instruction et sélection des dossiers, notification de l'aide, établissement de l'acte attributif, suivi de l'exécution de l'opération, recueil et renseignement des indicateurs, contrôle de service fait, paiement et archivage du dossier complet, recueil et renseignement dans le logiciel dédié (outil informatisé de suivi du programme opérationnel FSE).

La subvention globale du Département se décline en **5 dispositifs** :

Dispositif 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

- mettre en œuvre des parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne
- consolider, veiller au maintien de la couverture territoriale de l'offre d'insertion, accompagner les évolutions des structures, en fonction des besoins et des mutations économiques

Dispositif 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

- renforcer la relation avec les entreprises :
 - o poursuivre l'activation des contrats aidés et clauses d'insertion
 - o soutenir et accompagner des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand

Dispositif 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

- soutenir les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux

Dispositif 4 : Assistance technique (Appel à projets spécifique)

Dispositif 5 : Contrepartie FDIAE (Appel à projets spécifique établi avec la DIRECCTE UT 39))

L'intervention du FSE est fixée à hauteur de 60 %, pour l'ensemble des dispositifs.

Mise en œuvre opérationnelle

La gestion de la subvention globale FSE implique le lancement d'un appel à projets annuel, afin de permettre aux porteurs de projets départementaux de participer à la politique d'inclusion menée par le Département sur le territoire jurassien.

Cet appel à projets s'inscrit :



- dans le cadre de la politique européenne pour l'emploi et la promotion de la cohésion économique et sociale, formalisée par l'axe 3 du Programme opérationnel national du FSE,
- dans la volonté du Conseil départemental du Jura de mobiliser davantage de moyens pour l'accès au retour dans l'emploi durable des personnes en situation de précarité, parmi lesquelles les bénéficiaires de minima sociaux, avec le concours du Fonds social européen qui apporte un renforcement quantitatif, qualitatif et financier.

Cet appel à projets concerne les 3 premiers dispositifs.

Pilotage de la subvention globale

La mise en place des instances de pilotage permettra d'une part, la circulation d'informations relatives à la subvention globale FSE, entre les Vice-Présidents et les services, et d'autre part, de suivre les étapes et les évolutions des démarches relatives à la subvention globale.

La création d'un comité départemental de pilotage FSE, présidé par deux élus (l'un en charge des fonds européens et l'autre en charge de l'insertion), et composé d'un représentant des services concernés par la mise en œuvre du FSE en interne (cellule FSE, mission Affaires européennes et internationales, Service Insertion, mission Contrôle de gestion et organisation) et à l'externe, d'un représentant de l'Unité territoriale du Jura de la DIRECCTE.

La mise en place d'un comité technique FSE, comprenant les représentants du Service Insertion, de la Cellule FSE et de la mission Affaires européennes et internationales, instance de sélection qui examinera et donnera un avis sur les dossiers issus de l'appel à projets.

Par ailleurs, un avis technique pourrait être demandé aux services instructeurs concernés du Conseil régional de Franche-Comté, notamment pour les projets relevant du partage entre les Programmes Opérationnels FEDER et FSE.

